

**Président de la République française**

Allocution prononcée au Parlement par  
Son Exc. M. Vincent Auriol, mot. (l'hon.  
M. Lambert) 344, appendice, 345

**Président, Son Honneur le**

Accord canado-suédois relatif aux impôts  
sur le revenu, b. 372, 1re l. 611

Achats intéressant la défense nationale, o.  
de dép. de doc. (l'hon. M. Reid) 100

Aide d'urgence à l'exploitation des mines  
d'or, m. b. 194, mc., 1re l. 611

Assistance-vieillesse, b. 395, mc., 1re l.  
694, ren. au c. 751

Assurance des anciens combattants. m. b.  
352, mc., 1re l. 693

Assurance des soldats de retour au pays,  
m. b. 389, mc., 1re l. 693

Avantages destinés aux anciens combat-  
tants, b. 287, mc., 1re l. 693

Aveugles, allocations, b. 396, mc., 1re l.  
694

Banques d'épargne de Québec, m. b. D-10  
(l'hon. M. Hugessen) ren. au c. 442,  
3e l. 486

B. d'intérêt privé  
1re l. 85, 237, 258, 415, 416, 449, 454,  
471, 519, 612, 700  
Ren. au c. 440, 515  
Rap. du c. 85, 191, 416, 454, 547, 548, 648  
3e l. 85, 101, 137, 211, 225, 415, 416, 455,  
486, 487, 522, 531, 547, 548, 648  
Am. des Com. 351, 415, 430, 611, 693, 734

*Border Pipeline Corporation*  
Constitution en corporation, b. N-1 (l'hon.  
M. Crerar) rap. du c. 191, 3e l. 211

Bourinot, cit. 204

*British Columbia Telephone Co.*, b. E. (l'hon.  
M. Turgeon au nom de l'hon. M. King)  
rap. du c. 191, am. des Com. 611

Budget des dépenses  
Rap. du c. des finances (l'hon. M. Crerar)  
647

*Canadian-Montana Pipe Line Co.*  
Constitution en corporation, b. L-1 (l'hon.  
M. Fogo) 1re l. 85, rap. du c. 191, am.  
des Com. 351

*Champion Pipe Line Corporation Ltd.*  
Constitution en corporation, b. U-6 (l'hon.  
M. Campbell) rap. du c. 454, 3e l. 455

Chemins de fer du Pacifique-Canadien, b.  
C-11 (l'hon. M. MacKinnon) 1re l. 449,  
3e l. 531

Chemins de fer nationaux du Canada  
Compagnie de chemin de fer, d'éclairage  
et de force motrice de Québec, b.  
X-12 (l'hon. M. Hugessen) 1re l. 614,  
2e l. et ren. au c. 633

Construction d'une ligne allant de Sherri-  
don jusqu'à Lynn-Lake, b. 376, mc.,  
1re l. 646, 3e l. 704

**Président, Son honneur le—Suite**

Financement et garantie, b. 393, mc.,  
1re l. 646, ren. au c. 707, 3e l. 713

Remboursement d'obligations, b. 392, mc.,  
1re l. 646, ren. au c. 706, 3e l. 712

Citoyenneté canadienne, m. b. F-6 (l'hon.  
M. Robertson) 1re l. 257, 2e l. 276,  
3e l. 297

Code criminel, m. b. 391, mc., 1re l. 713,  
rap. du c. 760, mot. tendant à la 3e l.  
761, 3e l. 821

Code criminel (réunions de courses) m. b.  
P-11 (l'hon. M. Robertson) rap. du c.  
521

Commissaires du havre d'Hamilton, b. 196,  
mc., 2e l. (l'hon. M. Campbell) 374,  
rap. du c. 454, 3e l. 463

Commission canadienne du blé, m. b. 5,  
mc., 2e l. (l'hon. M. Robertson) 282

Commission du district fédéral, m. b. 397,  
mc., 1re l. 694, ren. de la 3e l. 735,  
3e l. 746

Compagnie d'assurance Missisquoi et Rou-  
ville  
Constitution en corporation, b. E-12  
(l'hon. M. Howard) 1re l. 519 rap. du c.  
et 3e l. 547

Compagnie de prêts et finance industrielle,  
b. A-10 (l'hon. M. Lambert) 1re l. 415,  
3e l. 486

Compagnies d'assurance canadiennes et bri-  
tanniques, m. b. 285, mc., 1re l. 471,  
ren. au c. 504, rap. du c. 521

Contrôle des changes, m. b. 147, mc., 1re l.  
282, 3e l. 318

Convention canado-française en matière de  
droits successoraux, b. 373, mc., 1re l.  
611, 2e l. (l'hon. M. Pratt) 640

Convention canado-française relative à  
l'impôt sur le revenu, b. 374, mc.,  
1re l. 611, 2e l. (l'hon. M. Pratt) 640

Corporation catholique épiscopale ukrai-  
nienne de l'Est du Canada  
Constitution en corporation, b. Y-5 (l'hon.  
M. Taylor au nom de l'hon. M. Mc-  
Guire) 1re l. 237, 3e l. 320

Corporation catholique épiscopale ukrai-  
nienne de l'Ouest du Canada  
Constitution en corporation, b. X-5  
(l'hon. M. Blais) 1re l. 237, 3e l. 320

Corporation catholique épiscopale ukrai-  
nienne de Saskatchewan  
Constitution en corporation, b. C-10  
(l'hon. M. Aseltine) 1re l. 416, ren. au  
c. 440, 3e l. 487, a. de l'am. des Com.  
693

Corporation commerciale canadienne, m.  
b. 284, mc., 1re l. 457, ren. au c. 502,  
rap. du c. 521